

THALES

AVENANT N°15 A L'ACCORD SUR LES DISPOSITIONS SOCIALES
APPLICABLES AUX SALAIRES DU GROUPE THALES

Σ 14

62

PREAMBULE

Depuis 2006, les salariés des sociétés du Groupe Thales bénéficient d'un dispositif collectif unique et obligatoire de prévoyance et de frais de santé, répondant au souci de développer une protection sociale complète et uniforme pour l'ensemble des salariés, quelle que soit l'entreprise dont ils relèvent.

Afin de pouvoir faire évoluer tant le périmètre d'application de ce contrat collectif, que les garanties qu'il met en place, indépendamment d'une révision de l'accord sur les Dispositions Sociales, la Direction du Groupe et les Organisations Syndicales représentatives ont souhaité dédier aux dispositions relatives à la prévoyance collective un accord distinct.

Article 1er : Objet de la révision

Les dispositions relatives aux régimes de prévoyance et de frais de santé décrites au sein du « Chapitre VII - Contrat de Prévoyance » de l'Accord sur les Dispositions Sociales applicables aux salariés du Groupe Thales du 23 novembre 2006 et de leurs avenants sont intégralement supprimées.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe et les Organisations Représentatives ont signé, le même jour que le présent avenant, un accord de Groupe relatif au dispositif de prévoyance collectif du Groupe Thales.

Article 2 : Entrée en vigueur et durée de l'avenant

Le présent avenant entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il est conclu pour une durée indéterminée.

Article 3. : Notification et dépôt de l'avenant

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe THALES et déposé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, sous forme électronique, en un exemplaire PDF signé et un exemplaire sous format Word anonymisé, sur la plateforme de téléprocédure du ministère du travail et en un exemplaire au Secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Nanterre.

Fait à Paris-la-Défense en 6 exemplaires, le 20 décembre 2019

Pour la Société THALES			
<i>David TOURNADRE, Directeur des Ressources Humaines du Groupe THALES, en sa qualité d'employeur de l'entreprise dominante</i>			
			
Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe, les coordonnateurs syndicaux centraux :			
CFDT Anne COGNIEUX	CFE-CGC José CALZADO	CFTC Véronique MICHAUT	CGT Gregory LEWANDOWSKI
			

Périmètre du Groupe

GBU AVS

Thales AVS France SAS
Thales Avionics Electrical Motors SAS
Thales Avionics Electrical Systems SAS
Trixell

GBU DMS

Thales DMS France SAS
UMS SAS

GBU LAS

Thales LAS France SAS

GBU SIX

Gerac SAS
Thales SIX GTS France SAS
Thales Services SAS
RCS France SAS
Ercom
Suneris

GBU ESPACE

Thales Alenia Space SAS
Thales Seso SAS

GBU DIS

Thales DIS France
Thales DIS DESIGN SERVICES SAS

Entités Corporate

Thales S.A.
Thales International SAS
Geris Consultants SAS
Thales Global Services SAS
Thales Digital Factory SAS

Périmètre du Groupe

GBU AVS

Thales AVS France SAS
Thales Avionics Electrical Motors SAS
Thales Avionics Electrical Systems SAS
Trixell

GBU DMS

Thales DMS France SAS
UMS SAS

GBU LAS

Thales LAS France SAS

GBU SIX

Gerac SAS
Thales SIX GTS France SAS
Thales Services SAS
RCS France SAS
Ercom
Suneris

GBU ESPACE

Thales Alenia Space SAS
Thales Seso SAS

GBU DIS

Thales DIS France
Thales DIS DESIGN SERVICES SAS

Entités Corporate

Thales S.A.
Thales International SAS
Geris Consultants SAS
Thales Global Services SAS
Thales Digital Factory SAS

Sc JM LT P